

NOM/ PRENOM de L' ENFANT :

Date de naissance: / / Age :

MSA (joindre le bon msa)

Allocataire C.A.F. N° :

SI CHANGEMENTS ADMINISTRATIFS (adresse, téléphone ou autre...), merci de nous le signaler.

RAPPEL 2 jours de présence minimum par semaine

Les enfants scolarisés en maternelle peuvent être inscrits à la demi-journée

Les enfants scolarisés à l'école élémentaire doivent s'inscrire pour la journée entière !

Pour les accueils annexes (La Chapelle; Ardin; St Pompain) : départ des bus à 8h30 / retour 17h15

Pour assurer le bon fonctionnement du service merci de respecter vos choix d'accueil.

	L15	M16	M17	J18	V19	L22	M23	M24	J25	V26
matin : Accueil La Chapelle										
matin : Accueil St Pompain										
matin: Accueil Ardin										
matin : Accueil Coulonges										
Présence aux activités du matin										
Repas										
Présence aux activités de l'après midi										
soir : Accueil La Chapelle										
soir : Accueil St Pompain										
soir: Accueil Ardin										
soir : Accueil Coulonges										

Montant des arrhes (4.50€/jour):

En chèque : **Autre :**

Les chèques seront encaissés auprès du Trésor Public et déduits de la facture finale .

DATE:

SIGNATURE:

NOM/ PRENOM de L' ENFANT :

Date de naissance: / / Age :

MSA (joindre le bon msa)

Allocataire C.A.F. N° :

SI CHANGEMENTS ADMINISTRATIFS (adresse, téléphone ou autre...), merci de nous le signaler.

RAPPEL 2 jours de présence minimum par semaine

Les enfants scolarisés en maternelle peuvent être inscrits à la demi-journée

Les enfants scolarisés à l'école élémentaire doivent s'inscrire pour la journée entière !

Pour les accueils annexes (La Chapelle; Ardin; St Pompain) : départ des bus à 8h30 / retour 17h15

Pour assurer le bon fonctionnement du service merci de respecter vos choix d'accueil.

	L15	M16	M17	J18	V19	L22	M23	M24	J25	V26
matin : Accueil La Chapelle										
matin : Accueil St Pompain										
matin: Accueil Ardin										
matin : Accueil Coulonges										
Présence aux activités du matin										
Repas										
Présence aux activités de l'après midi										
soir : Accueil La Chapelle										
soir : Accueil St Pompain										
soir: Accueil Ardin										
soir : Accueil Coulonges										

Montant des arrhes (4.50€/jour):

En chèque : **Autre :**

Les chèques seront encaissés auprès du Trésor Public et déduits de la facture finale .

DATE:

SIGNATURE: